



Signature du protocole d'accord sur les métiers de greffe

Le DSJ tente de tordre la main de la CGT

Nous apprenons ce soir que trois organisations syndicales signeront dès demain le protocole d'accord, sans attendre la réponse de la deuxième organisation syndicale représentative.

Si la CGT des chancelleries & services judiciaires a été invitée à se joindre à la signature, le choix, par elle, de bénéficier du délai prévu par l'accord de méthode ainsi que de se conformer au processus démocratique de décision interne, en prenant le temps de la réflexion et de la consultation de ses adhérents et de ses instances décisionnaires, n'est pas respecté par le directeur des services judiciaires (DSJ).

La CGT CSJ en prend acte mais ne sacrifiera pas les valeurs de respect de la démocratie qui sont les siennes pour répondre à l'impératif d'urgence qu'essaie d'imposer le DSJ, la précipitation dont il fait preuve n'étant pas à la hauteur des enjeux des métiers du greffe.

Que la CGT soit signataire ou non et, par conséquent, qu'elle fasse partie du comité de suivi de l'accord ou non, ce genre de pratiques, qui vont crescendo depuis le début des « négociations », ne peut qu'inquiéter sur les suites qui seront données à cet accord.

À Paris, le 25 octobre 2023